



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme, de l'aménagement
et du développement durable
Pôle risques, écologie et développement durable

AVIS

Par arrêté n° 12-11139 en date du 12 novembre 2012, le préfet du Val-d'Oise a prescrit la révision du plan d'exposition aux risques d'inondation de la commune de VALMONDOIS et sa transformation en plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) par ruissellement pluvial du bassin versant du Sausseron sur le territoire des communes de VALMONDOIS et de PARMAIN.

Le périmètre d'étude du plan est délimité sur la carte figurant à l'annexe du présent arrêté.

L'arrêté préfectoral et le plan annexé seront affichés à la porte des mairies susvisées, ainsi que des communautés de communes de la vallée de l'Oise et des impressionnistes et de la vallée de l'Oise et des trois forêts pendant au moins un mois.

Ces documents seront tenus à la disposition du public dans les mairies concernées, pendant la phase de concertation avec les habitants, les associations locales et toutes personnes intéressées, soit pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PPRI qui précède la phase d'enquête publique.

Ils seront également accessibles sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise.

Les observations des habitants, associations et personnes intéressées seront recueillies sur des registres prévus à cet effet, en mairies de Valmondois et de Parmain.